



Envie de réagir à un article?

WWW.LAMEUSE.BE

TINLOT ÉNERGIE VERTE

Henry dit "oui" aux éoliennes

Le ministre de l'Environnement vient d'octroyer le permis aux sociétés Electrabel et SPE

La nouvelle est tombée: le ministre de l'Environnement Philippe Henry (Ecolo) a finalement décidé d'octroyer un permis pour implanter des éoliennes sur le territoire de Tinlot, contre l'avis de tous. Au total, sept éoliennes devraient être installées par les entreprises Electrabel et SPE. Le bourgmestre de Tinlot, Cilou Louviaux (Tinlot Participation), ne compte pas en rester là. Elle veut introduire un autre recours.

"Je ne suis vraiment pas contente. On ne s'attendait pas à ce que le ministre dise oui, alors que tout le monde dans la commune avait dit non", commente la bourgmestre de Tinlot, Cilou Louviaux. Cette dernière a reçu une lettre, ce mardi soir, de la part du ministère régional de l'environnement. C'est de cette façon qu'elle a appris que Philippe Henry avait octroyé un permis à Electrabel et à SPE (Luminus) pour l'implantation de sept éoliennes. "Nous n'avons pas l'intention de nous laisser faire. J'ai déjà contacté mon avocat pour introduire des recours", continue Cilou Louviaux.

La bourgmestre n'est pas la seule à s'opposer à ce projet d'éoliennes. Le collège avait voté "non" et la Commission consultative d'aménagement du territoire et de la mobilité (CCATM) à Tinlot avait égale-

ment émis un avis négatif. Après avoir introduit un recours, le Conseil d'État avait donné raison à ces organismes, l'année passée. Il faut dire que de nombreux éléments allaient à l'encontre d'Electrabel et SPE. Tout d'abord la commune de Tinlot ne voulait pas des éoliennes sur son territoire tant qu'un cadastre wallon n'était pas correctement établi. Autre élément de cette problématique: l'impact paysager après l'installation d'éoliennes. "Le GAL (Groupe d'action locale) du pays du Condroz examine depuis un an les plus belles crêtes de la région. Certaines éoliennes s'implanteront sur le territoire que nous souhaitons protéger", explique le président de la CCATM, Fabrice Cornet. Cette association citoyenne avait rassemblé plusieurs centaines de signatures lors d'une pétition. Selon la bourgmestre, la commune a déjà réussi à casser quatre autres projets de ce type. Cilou Louviaux et les Tinlotois n'ont pas dit leur dernier mot. «

DÉBORAH TOUSSAINT

VISITEZ LE BLOG DE TINLOT

tinlot.blogs.sudinfo.be

Sept éoliennes au lieu des huit prévues

■ Selon le porte-parole de Philippe Henry (Ecolo), Pierre Castelain, le permis est octroyé depuis le 8 juin. "La commune aurait dû contacter le ministère si elle avait voulu être mise au courant de l'avancée du projet". Il affirme que le ministre a pris en considération les remarques formulées lors du recours au Conseil d'État. Comme convenu, les éoliennes seront implantées à 350 mètres des habi-

tations. "Pour limiter les impacts sur le paysage, Electrabel et SPE les placeront sur le bas de la crête". Pierre Castelain indique également qu'un autre changement a été introduit. Au départ, il devait y avoir huit éoliennes. Finalement, elles ne seront que sept. Electrabel nous a confirmé que les travaux commenceront en 2013, si aucun recours ne vient entraver le projet. ■ D.T.

LA BIOMÉTHANISATION BLOQUÉE

L'énergie pour Anthisnes

■ En implantant leurs éoliennes à Tinlot, Electrabel et SPE (Luminus) se réservent la cabine électrique de Scry. Cela implique que l'entreprise de biométhanisation ne pourra plus faire passer son électricité par cette cabine. "Cela bloquera totalement l'énergie verte émise par la centrale", râlent Cilou Louviaux. Comme le cen-

tre de biométhanisation est situé entre Anthisnes et Tinlot, l'électricité produite profitera donc à l'autre commune. "C'est triste car la biométhanisation était la meilleure solution pour nous. Cela aurait profité à tous les acteurs, puisque l'énergie provient des déchets verts communaux". «

D.T.



La bourgmestre de Tinlot va introduire un recours.

■ V.R.V.F